

### ACTUALITÉS

- ⇒ L'Accord du 18 juillet 2023 relatif à la **Formation professionnelle continue au sein de Pôle emploi** et à la révision de certains articles de la Convention Collective Nationale de Pôle emploi a enfin pris effet au 1<sup>er</sup> avril 2023 ! Une bonne nouvelle pour les tuteurs qui sont enfin reconnus à juste titre et pour les formateurs occasionnels qui sont enfin sanctuarisés. Le SNU - FSU approuve et signe !
- ⇒ Le SNU - FSU a posé une alerte forte sur le fait qu'une ORE non renseignée deviendrait une ORE active et dans le même esprit a rappelé son opposition à la Plateforme employeurs qui n'est ni plus ni moins qu'une plateforme de délation des DE ou intérimaires qui refuseraient un CDI.

### L'INDEMNISATION DANS LE CADRE DE FRANCE TRAVAIL

La direction a réaffirmé qu'Indemniser les demandeurs d'emploi était une des missions institutionnelles de France Travail. Mais en lieu et place de données chiffrées sur la charge de travail des collègues GDD, le CSEC a eu droit à une autosatisfaction sur les transformations de l'indemnisation et des incantations sur le CRI, ses avantages, ses points d'amélioration (sans parler de moyens humains) et sur la sécurisation de l'indemnisation.

**But du projet** : Simplifier pour les DE et réduire les sollicitations et des irritants ou encore automatiser le traitement des dossiers les plus simples pour les conseillers en charge de l'activité.



#### LES ALERTES DU SNU - FSU

- » Les GDD ont l'habitude des réformes liées à la convention d'Assurance Chômage mais **la sécurisation est nécessaire.**
- » Le **besoin de formation** des agents GDD n'est pas entendu : ils doivent pouvoir être formés à autre chose qu'à une mise à jour sur les réformes.
- » Le **CRI n'a rien changé** sur la charge de travail qui est trop importante, qui **a mis fin à la mutualisation** et a **dégradé les conditions de travail déjà difficiles.**
- » L'**actu renouvelée est un échec** et les trop perçus restent trop importants.
- » Le **référént régional indemnisation bien qu'identifié dans les DR n'est pas un poste** mais bien une activité parmi d'autres...

**Le SNU - FSU a obtenu pour septembre, un point spécifique du CSEC dédiée à l'Indemnisation qui traitera du sujet central : la charge de travail !**

### OSIRHIS

**C'est quoi ?** La solution qui va remplacer people soft afin de gérer les données socles RH GAP.

**Pour quels apports attendus ?** Apport agent : nouvelle ergonomie, libre-service, téléchargement des attestations, demande d'acompte. Apport manager : libre-service étendu qui reprend PPS avec consultation des données de l'équipe et gestion des portefeuilles et tutorat permettant de nommer un tuteur

**Quand ?** Déploiement pour Octobre 2024

**Coût ?** 64 millions d'€ sur 12 ans pour stabiliser les données RH

Après 18 ans de service, People soft a vécu et ne remplissait pas toutes les attentes. La bonne nouvelle est pour les agents publics, pour lesquels le SNU - FSU a été entendu : les données issues d'OASIS agent public vont être intégrées dedans. Toutes les données People Soft seront reprises.

**ATTENTION : n'hésitez pas, avant le changement d'Octobre, à vérifier votre dossier et que les données sont bien reprises dans Osirhis.**

## CENTRALISATION DE L'ACTIVITÉ INDEMNISATION DES ANNEXES 1, 2 ET 3

Les dossiers des populations concernées seront traités, au sein de régions traitant un volume significatif de ces dossiers et ayant par conséquent une expertise spécifique.

Les régions concernées :

- **Ile-de-France (IDF)**, pour les dossiers relevant de l'annexe 1 (journalistes), dès octobre 2024
- **Bretagne**, pour les dossiers relevant de l'annexe 2 (marins pêcheurs), dès juin 2024.
- **Provence-Alpes-Côte d'Azur** pour les dossiers relevant de l'annexe 3 (dockers), dès juin 2024.

Ce projet concerne les demandeurs d'emploi en stock et en flux, résidant en métropole ainsi que dans les DROM-COM.



### LES ALERTES DU SNU - FSU

- » Avec l'arrivée de l'IA (intelligence artificielle), cette centralisation peut être une source d'inquiétude
- » Risque de perte de compétences des conseillers GDD car les autres régions ne resteront donc qu'à devoir traiter le régime général. Ce qui est un danger potentiel avec une convention d'Assurance Chômage dont on ne connaît pas le contenu.
- » Problème de compréhension et de lisibilité des DE qui vont venir physiquement dans leurs agences géographiques d'origine. Comment le conseiller en agence pourra donner des informations aux inscrits (des annexes 1, 2, 3) concernés ? Le mode opératoire devra être clair et précis pour ne pas mettre en difficultés les agences de proximité hors gestion des annexes.

## BILAN PRIME INTÉRESSEMENT ET CCV 2023

### La Prime d'intéressement

Qui en a bénéficié ?

58 244 agents ont eu l'intéressement pour 21,7 millions d'€ soit 1% masse salariale agent de droit privé

Qui est éligible ?

Tous les CDI (dont cadres dirigeants...), et les CDD qui ont cumulé 2 mois sur les 12 et ont été au moins 2 mois présents en 2023.

### Le CCV

Depuis 2 ans il est calculé sur le même modèle mais avec 3 % de la masse salariale agents publics soit 3,3 Millions d'€ soumis à cotisation.

**Le SNU - FSU a demandé des garanties pour les CDD qui ne sont plus dans l'établissement.**

Il y a bien consignation auprès de la Caisse des dépôts mais nombreux sont ceux qui ne la perçoivent pas.

**Nous avons également dénoncé cette logique de rémunération à coup de prime au lieu de permettre via une NAO digne de ce nom, une augmentation pérenne des salaires qui seule doit reconnaître le travail et l'implication des agents !**



## NAO : ATTITUDE INDÉCENTE DE LA DG !

Depuis ce CSEC nous avons découvert, au hasard d'une convocation à une réunion de négociation que la réunion de NAO (Négociations Annuelles Obligatoires sur les salaires) a été annulée par la Direction, sans aucune information auprès des représentants des organisations syndicales.

**Retrouvez sur notre site le courrier du SNU - FSU à la DG concernant cette annulation.**

<https://www.snutefifsu.fr/pole-emploi/pour-bercy-et-le-dg-nao-non-aux-ogmentations/>

**DOSSIER ENTREPRISE****LANCEMENT DU TEST : « ENRICHIR LE DOSSIER PARTAGÉ DE DIFFICULTÉ DE RECRUTEMENT SUR LA BASE D'UN AUTODIAG RÉALISÉ PAR LES ENTREPRISES »****Le but ?**

Permettre aux entreprises de s'interroger sur les raisons de difficultés de recrutement et avoir un rapport objectif

**Comment ?**

En s'auto questionnant sur la base d'un autodiagnostic de 30 questions pour 10 minutes environ

**Quelle méthodologie proposée ?**

2 cas d'entretien : préventif avec une OE non pourvue et en difficulté de recrutement ou la coordination avec les partenaires

**Quelles sont les régions tests ?**

Hauts de France, Bourgogne Franche Comté, Auvergne Rhône Alpes, Ile de France.

**LES ALERTES DU SNU - FSU**

**Pour le SNU - FSU il est vital de garder nos compétences en interne ! De plus, les risques de captations des données sont grands.**

**TEST SUR ACCÉLÉRER LES RECRUTEMENTS****Pourquoi ?**

Contexte de remise de la stratégie entreprise au cœur des objectifs de l'emploi ; tension de recrutement importante et pourtant recours faible au Service Public de l'Emploi par les TPE ou PME, l'objectif est un triplement des visites entreprise sous 3 ans.

**Vers qui ?**

2 cibles la prospection chez les non-client ou sans contact depuis plus de 25 mois

**Comment ?**

FT détermine les cibles et les prestataires agissent. 50 000 contacts sont prévus pour un coût de 300€ par contact soit téléphonique soit physique sur 7 régions dans l'XP (105 bassins concernés).

**Quand ?**

Lancement de l'XP en octobre 24 pour une durée de 9 mois

**LES ALERTES DU SNU - FSU**

**Le SNU - FSU est revenu sur le danger de la sous traitance alors que les compétences internes sont là et qu'il suffit d'octroyer à France Travail les mêmes moyens pour fonctionner !**

De plus, le risque de concurrence des prestataires et de pillage de nos fichiers par l'accès du sous-traitant à nos données internes est une réalité !

**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**